



Démission forcée pour raisons douteuses

Par **Driadson**, le **03/08/2011** à **21:22**

Bonjour,

Voilà, je suis dans la restauration, je travaillais dans une entreprise depuis quatre mois et j'étais en CDI.

Récemment j'ai dû écrire et signer une lettre de démission pour la raison suivante : j'ai mis un pour-boire dans ma poche (vieux reflex) , un client m'a vu. D'habitude on les met dans une tirelire. Ce client inconnu a rapporté à mon patron que j'avais volé cet argent. Alors mon supérieur m'a convoqué et m'a obligé à écrire et signer une lettre de démission, sans quoi il me "porterait au tribunal devant les caméra".

Mes questions sont les suivantes : suis-je victime d'une injustice ? Ai-je le droit de porter plainte ou de les attaquer en justice ?

J'espère qu'une personne répondra à mes questions car j'aimerais beaucoup comprendre.

Merci d'avance.

Par **Conseiller_du_Salarie**, le **04/08/2011** à **02:20**

Bonjour,

Une démission ne peut être obtenue sous la pression !!

Voyez cette page : http://conseillerdusalarie.free.fr/Lic_Demission.php

Pour commencer, revenez rapidement sur cette démission en décrivant précisément (par lettre AR à votre employeur) comment elle vous a été extorquée.

Vous avez tout a fait le droit de saisir le conseil des prud'hommes. Vous pouvez le faire seul, avec un syndicat ou un avocat.

Par **P.M.**, le **04/08/2011** à **10:05**

Bonjour,

Il faudrait vous désister de cette démission sans tarder par lettre recommandée avec AR,

mais je crains que l'employeur refuse et il semble que vous manquiez de preuve pour invoquer que la démission a été signée sous la contrainte...
Vous ne précisez pas si vous effectuez actuellement le préavis...